



**Assemblée générale  
Conseil économique et  
social**

Distr.  
GÉNÉRALE

A/51/135  
E/1996/51  
17 juin 1996  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
Cinquante et unième session  
Point 12 de la liste préliminaire\*  
RAPPORT DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL  
Session de fond de 1996  
Point 8 de l'ordre du jour  
provisoire\*\*

SOUVERAINETÉ PERMANENTE SUR LES RESSOURCES NATIONALES DANS  
LE TERRITOIRE PALESTINIEN ET LES AUTRES TERRITOIRES ARABES  
OCCUPÉS

Répercussions économiques et sociales des colonies de peuplement  
israéliennes sur le peuple palestinien dans le territoire  
palestinien, y compris Jérusalem, occupé depuis 1967, et sur la  
population arabe du Golan syrien occupé

Note du Secrétaire général

Dans sa résolution 1995/49 du 28 juillet 1995, intitulée "Répercussions économiques et sociales des colonies de peuplement israéliennes sur le peuple palestinien dans le territoire palestinien, y compris Jérusalem, occupé depuis 1967, et sur la population arabe du Golan syrien occupé", le Conseil économique et social a prié le Secrétaire général de soumettre à l'Assemblée générale à sa cinquante et unième session, par l'intermédiaire du Conseil, un rapport sur les progrès réalisés dans l'application de cette résolution. Dans sa résolution 50/129 du 20 décembre 1995, l'Assemblée générale a réitéré cette demande. Le Secrétaire général a l'honneur de soumettre à l'Assemblée et au Conseil le rapport joint en annexe, qui a été établi par la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale et qui couvre la période allant d'avril 1995 à mars 1996.

---

\* A/51/50.

\*\* E/1996/100.

ANNEXE

Rapport établi par la Commission économique et sociale  
pour l'Asie occidentale

1. La question de l'établissement de colonies israéliennes dans le territoire palestinien et les autres territoires arabes occupés depuis 1967 a fait l'objet de diverses résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Dans sa résolution 446 (1979) du 22 mars 1979, le Conseil de sécurité a considéré que la politique et les pratiques israéliennes consistant à établir des colonies de peuplement dans ces territoires n'avaient aucune validité en droit et faisaient gravement obstacle à l'instauration d'une paix générale, juste et durable au Moyen-Orient. Il a réaffirmé à l'unanimité cette position dans le préambule de la résolution 465 (1980) du 1er mars 1980, dans lequel il a souligné la nécessité d'envisager des mesures visant à assurer la protection impartiale des terres et des biens privés et publics et des ressources en eau et affirmé que la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, du 12 août 1949<sup>1</sup>, était applicable aux territoires arabes occupés par Israël depuis 1967, y compris Jérusalem. En 1980, la Conférence internationale du travail a elle aussi exprimé ses préoccupations vis-à-vis de l'établissement de colonies et a demandé la cessation de cette politique et le démantèlement des colonies existantes.

2. À sa cinquantième session, en 1995, l'Assemblée générale, ayant examiné les rapports du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés (A/50/170, A/50/282 et A/50/463), a adopté la résolution 50/29 A du 6 décembre 1995, par laquelle elle a exprimé notamment sa préoccupation devant les violations persistantes par Israël des droits de l'homme du peuple palestinien et réaffirmé en particulier que les colonies de peuplement israéliennes établies dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, et les autres territoires arabes occupés par Israël depuis 1967 étaient illégales et faisaient obstacle à un règlement global.

3. Dans sa résolution 50/129 du 20 décembre 1995, l'Assemblée générale a pris acte de la note du Secrétaire général sur les répercussions économiques et sociales des colonies de peuplement israéliennes dans le territoire palestinien, y compris Jérusalem, occupé depuis 1967, dans le Golan syrien (A/50/262-E/1995/59); elle a constaté les répercussions économiques et sociales des colonies de peuplement israéliennes sur le peuple palestinien dans le territoire palestinien, y compris Jérusalem occupé par Israël depuis 1967, et sur la population arabe du Golan syrien; elle a réaffirmé le droit inaliénable du peuple palestinien et de la population du Golan syrien sur leurs ressources naturelles et toutes leurs autres ressources économiques, a considéré toute violation de ce droit comme illégale, et a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa cinquante et unième session, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, un rapport sur les progrès réalisés dans l'application de la résolution. Le présent rapport y fait suite.

4. Peu de temps après la guerre des Six jours, en 1967, Israël a créé la première colonie de peuplement dans le Golan syrien. Depuis lors, il applique avec plus ou moins d'intensité cette politique et, depuis le début des

années 90, le rythme d'implantation des colonies s'est accéléré<sup>2</sup>. Le Gouvernement encourage les colons à s'installer dans les territoires arabes occupés en leur accordant des avantages financiers et fiscaux.

5. La signature de la "Déclaration de principes sur des arrangements intérimaires d'autonomie" (A/48/486-S/26560, annexe) le 13 décembre 1993 entre le Gouvernement israélien et l'Organisation de libération de la Palestine est l'événement politique le plus important qui a marqué les relations israélo-palestiniennes. Dans l'article premier de la Déclaration, les parties affirment que les négociations israélo-palestiniennes ont pour but "d'établir une autorité palestinienne intérimaire autonome, le Conseil élu ..., pour les Palestiniens de Cisjordanie et de la bande de Gaza, pour une période transitoire n'excédant pas cinq ans, en vue d'un règlement permanent fondé sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973)". Dans cette déclaration, les parties ont renvoyé la question des colonies de peuplement à la phase des négociations sur le statut permanent qui devrait être engagée au plus tard au début de la troisième année de la période intérimaire.

6. Le 4 mai 1994, Palestiniens et Israéliens ont conclu au Caire un accord en vue de l'application de la Déclaration de principes (A/49/180-S/1994/727, annexe), qui marquait le début de la période intérimaire. Peu de temps après la signature de l'accord du Caire, l'armée israélienne achevait son retrait de la bande de Gaza, mais laissait quelques forces stationnées dans la zone entourant 16 colonies de peuplement israéliennes occupées par environ 4 000 colons.

7. Le 28 septembre 1995, à Washington, Israël et l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) ont signé l'Accord intérimaire relatif à la Cisjordanie et à la bande de Gaza (accord dit Oslo II). Cet accord précisait les modalités de l'extension de l'autonomie palestinienne à une bonne partie de la Cisjordanie ainsi que les limites dans lesquelles elle s'inscrivait. Il y est prévu en particulier de diviser la Cisjordanie en trois zones, qui se trouveront chacune, à des degrés divers, sous la responsabilité des autorités israéliennes et palestiniennes. La zone A comprend les sept grandes villes palestiniennes, à savoir Jénine, Kalkiliya, Tulkarm, Naplouse, Ramallah, Bethléem et Hébron. Il incombera exclusivement aux Palestiniens d'assurer la sécurité intérieure dans cette zone. Dans la zone B, qui comprend toutes les autres localités palestiniennes, à l'exception de certains camps de réfugiés, Israël conservera une responsabilité "prépondérante" pour les questions de sécurité, tandis que, dans la zone C, la tâche d'assurer la sécurité, notamment des colonies de peuplement, des zones et installations militaires et des terres appartenant à l'État, sera de sa compétence exclusive<sup>3</sup>.

8. L'Accord d'Oslo II prévoyait le redéploiement de l'armée israélienne, ce qui permettrait à l'Autorité nationale palestinienne d'assumer, dans les délais prévus par l'Accord, ses responsabilités en matière civile et sur le plan de la sécurité. De fait, l'armée israélienne a commencé à se retirer de Jénine le 13 novembre 1995, de Tulkarm le 10 décembre, de Naplouse et d'autres villages situés dans la région de Tulkarm le 11 décembre, de Kalkiliya le 17 décembre, de Bethléem le 21 décembre, et enfin de Ramallah le 28 décembre. Cependant, le retrait des troupes stationnées à Hébron a été reporté à la fin mars 1996. Ainsi, 120 000 Palestiniens vivant dans cette ville et dans ses environs ont été privés de leur liberté en raison de la présence de 400 colons, le Gouvernement

israélien ayant insisté pour fournir à ces derniers une protection totale jusqu'au retrait de ses troupes (voir, sur les rocadés, le paragraphe 21). À la fin du mois de mars 1996, le retrait des troupes stationnées à Hébron a été suspendu jusqu'à nouvel ordre sur décision prise unilatéralement par le Gouvernement israélien, compte tenu de la situation qui prévalait sur le plan de la sécurité en Israël et dans les territoires occupés.

9. Oslo II prévoyait également la tenue d'élections libres en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, ce qui permettrait aux Palestiniens d'élire les 88 membres et le président du Conseil législatif qui serait chargé d'établir une constitution qui régirait les activités de l'Autorité palestinienne et d'élaborer la législation nécessaire. Les élections, auxquelles ont participé environ un million de personnes, se sont tenues le 20 janvier 1996 et, selon les observateurs internationaux, se sont déroulées honnêtement.

10. La Déclaration faite par l'ex-Premier Ministre israélien Yitzhak Rabin à la Knesset le 5 octobre 1995, lors du débat portant sur l'Accord d'Oslo II, donne une première idée de la façon dont les dirigeants israéliens envisagent l'avenir des territoires occupés, y compris des colonies juives de peuplement. Dans sa déclaration, celui-ci a précisé ce que, à son avis, on devrait finalement obtenir : "La limite de la zone de sécurité de l'État d'Israël sera située dans la vallée du Jourdain, au sens le plus large du terme." M. Rabin a en outre évoqué certaines modifications, notamment "l'incorporation de Gush Etzion, d'Efrat et de Betar ainsi que d'autres communautés [colonies de peuplement] ... dans la zone située à l'est de ce qu'il était convenu d'appeler, jusqu'à la guerre des Six jours, la Ligne verte", et "l'implantation, en Judée et en Samarie, de blocs de colonies de peuplement comparables à celle de Gush Katif"<sup>4</sup>.

11. Moins de deux semaines plus tard, l'ex-Premier Ministre israélien Yitzhak Rabin a une nouvelle fois précisé publiquement comment il envisageait un règlement définitif du conflit avec les Palestiniens, en insistant sur l'importance des blocs de colonies de peuplement. Il a également souligné que les frontières définitives de son pays comprendraient, outre la ville de Jérusalem unifiée, Maalah Adumim, Gush Etzion, Efrat, Betar et d'autres colonies de peuplement situées à l'est de la Ligne verte<sup>5</sup>.

12. Les déclarations successives des responsables israéliens membres du nouveau gouvernement formé par Shimon Pérès après l'assassinat de Yitzhak Rabin ont confirmé cette ligne de pensée, qui a été adoptée par le Parti travailliste israélien. La presse israélienne a relaté les propos du Ministre Yossi Beilin, qui s'est déclaré favorable à un regroupement des colonies dans des blocs de colonies de peuplement qui se trouveraient sous autorité israélienne après la mise en oeuvre du règlement définitif. Pour ce qui était des colonies qui ne relèveraient pas de la souveraineté israélienne, il a précisé :

"Israël n'encouragera personne à les évacuer ou à les abandonner. Il appartiendrait aux colons de prendre la décision de rester dans une région ne relevant pas de la souveraineté israélienne ou de se réinstaller ailleurs, avec l'aide du Gouvernement<sup>6</sup>."

13. Il ressort des déclarations officielles israéliennes que, dans la perspective d'un règlement définitif du conflit, le Gouvernement israélien a

l'intention de regrouper les colons juifs dans des colonies de peuplement autour des grandes colonies de Jérusalem, Bethléem, Tulkarm, Kalkiliya (colonies proches de la Ligne verte, dont on dit qu'elles sont à "cinq minutes de Kfar Sava") et Naplouse. Les colonies juives de la vallée du Jourdain resteront sous contrôle israélien. Lorsqu'il s'est entretenu avec les responsables de ces colonies, le Premier Ministre Shimon Pérès leur a donné l'assurance qu'après le règlement définitif, leurs colonies resteraient sous contrôle israélien, en évitant d'utiliser l'expression "souveraineté israélienne"<sup>7</sup>. Il a également déclaré aux responsables de la colonie de Gush Etzion qu'il était résolu à intégrer celle-ci à Israël après qu'on aurait abouti à un règlement définitif<sup>8</sup>. D'autre part, le Gouvernement s'emploiera à évacuer une quarantaine de petites colonies de peuplement dont les habitants pourront choisir soit de se réinstaller ailleurs (dans les limites de la Ligne verte ou au sein d'autres blocs de colonies) moyennant compensation, soit de rester sur place, selon certains arrangements dont on conviendrait avec les Palestiniens<sup>9</sup>. Cela explique pourquoi un ministre israélien a déclaré qu'il existait une différence entre conserver les colonies de peuplement et conserver les colons<sup>10</sup>.

14. Les progrès réalisés dans le processus de paix avec les Palestiniens, en particulier l'application de l'Accord d'Oslo II, le redéploiement des troupes israéliennes et le retrait de ces troupes des zones convenues, ont entraîné un changement subtil mais de plus en plus perceptible dans l'attitude des colons juifs quant à l'avenir de leurs colonies et leurs propres perspectives dans les territoires occupés. Selon un sondage effectué le 17 août 1995 par Modi'in Ezrahi, à la demande du mouvement "Peace Now" ("La paix maintenant"), et qui portait sur un échantillon représentatif de colons juifs, 32 % des personnes interrogées se sont dites prêtes à quitter leurs colonies en échange d'une compensation raisonnable, 26 % resteraient quelles que soient les conditions, 15 % partiraient sûrement et 17 % pensaient qu'elles partiraient. Pour des colonies de peuplement telles qu'Ariel, Emmanuel, Alfei Menasheh et Kiryat Arba, le sondage indiquait que la volonté des colons de partir était proportionnelle à la distance les séparant de Jérusalem. Interrogés sur ce qu'ils feraient au cas où le règlement définitif ne prévoirait pas l'incorporation de leurs colonies au territoire israélien, 26 % des colons ont répondu qu'ils resteraient quelles que soient les conditions, 29 % resteraient tant que leur sécurité continuerait d'être assurée par les forces de défense israéliennes, 25 % préféreraient se réinstaller dans le périmètre de la Ligne verte et 8 % se réinstalleraient dans une autre colonie de peuplement des territoires<sup>11</sup>.

15. Un autre sondage, également mené par Modi'in Ezrahi en janvier 1996 indiquait que 5 % des colons installés à Ariel, Emmanuel, Alfei Menasheh, Maaleh Ephraïm et Kiryat Arba seraient disposés à quitter leurs colonies moyennant une compensation raisonnable. 16,3 % d'entre eux ont déclaré qu'ils partiraient à coup sûr, 18,5 % croyaient qu'ils partiraient et 16,3 % n'avaient pas encore pris de décision mais étaient enclins à penser qu'ils partiraient<sup>12</sup>.

16. Sur le plan pratique, des sources parlementaires israéliennes ont confirmé que, depuis la signature de l'Accord d'Oslo, 600 familles de colons juifs avaient volontairement quitté les logements qu'ils possédaient dans les colonies de peuplement de Cisjordanie et de la bande de Gaza. D'après ces mêmes sources, de nombreuses autres familles souhaiteraient elles aussi partir mais n'ont pas reçu l'appui nécessaire des autorités israéliennes<sup>13</sup>. Ceci a été confirmé par le

Premier Ministre, M. Shimon Pérès, qui, lors d'une interview, a déclaré que les autorités de son pays ne verseraient aucune indemnité aux colons souhaitant quitter les colonies tant qu'elles ne leur auraient pas elles-mêmes demandé de le faire. En outre, des sources de presse indiquent que des centaines de familles juives vivant dans les colonies de peuplement de Cisjordanie ont commencé à se regrouper au sein d'une association spéciale qui se propose de négocier leur départ contre le versement d'indemnités. Le mouvement Peace Now, qui est à l'origine de cette initiative, a organisé, notamment dans les colonies de Kiryat Arba, Karnei Shomron et Emmanuel, plusieurs réunions auxquelles des centaines de colons ont participé<sup>14</sup>. À Kiryat Arba, une association appelée "Les colons pour l'évacuation volontaire" a été constituée. Les responsables de cette association affirment détenir une liste de 200 familles qui consentiraient à quitter les colonies en échange d'indemnités<sup>15</sup>. Le mouvement Peace Now a demandé au Gouvernement israélien d'offrir une aide financière à ces colons, en indiquant que, depuis l'assassinat du Premier Ministre Yitzhak Rabin, le nombre des candidats au départ avait augmenté<sup>16</sup>. Le mouvement a également protesté auprès du chef de l'État israélien qui avait refusé de recevoir des représentants des colons membres de l'association.

17. Un des grands quotidiens israéliens a publié un long article qui, citant des sources officielles, confirmait que des responsables de colonies de peuplement israéliennes et des hommes d'affaires palestiniens s'étaient rencontrés secrètement dans plusieurs capitales européennes pour négocier l'achat d'habitations situées dans les colonies de peuplement, voire l'acquisition de colonies tout entières. D'après le même quotidien, de nombreux colons se sentent frustrés par la situation actuelle. Certains responsables de colonies de peuplement comme Elkanah et Itzhar, négocient actuellement, de leur propre chef, et après s'être entendus sur les prix, l'achat de maisons et de biens. Ces contacts ont été établis au vu et au su – mais sans l'intervention – du Gouvernement israélien et de l'Autorité palestinienne<sup>17</sup>. Ce pragmatisme de certains colons juifs est un phénomène nouveau mais minoritaire.

18. Au milieu du mois de juin 1995, les colons ont commencé à exécuter un plan d'ensemble appelé "Priorité à la terre d'Israël", qui avait été élaboré par le Conseil des colonies juives de Judée et Samarie. Ce plan vise à empêcher l'armée israélienne de se redéployer en dehors des villes et des villages palestiniens, comme cela est prévu dans l'accord conclu avec les Palestiniens. Il préconise aussi la confiscation des terres domaniales voisines des colonies d'implantation, l'occupation de maisons vides et le percement de routes d'accès dans les colonies de peuplement. C'est ainsi que le 13 juin 1995, plusieurs dizaines de colons ont occupé 13 maisons vides qui se trouvaient dans la colonie de Barkan voisine de Naplouse. Trois familles et 20 célibataires se sont installés dans cet endroit qui a été appelé Maaleh Israel<sup>18</sup>. Le 17 juillet 1995, des colons ont réinstallé six habitations mobiles sur une colline voisine de la colonie d'Efrat, tandis que 12 familles occupaient des maisons vides, dans la colonie de Kiryat Arba<sup>19</sup>. À la fin du mois d'octobre 1995, les colons n'avaient toujours pas cessé leur campagne et continuaient d'occuper des centaines de maisons dans les colonies de peuplement. Citant le Ministre israélien de la construction et du logement qui avait estimé à 3 300 le nombre de logements vides situés dans les colonies, des quotidiens israéliens ont indiqué que 12 familles de colons étaient entrées, sans y avoir été officiellement autorisées, dans des maisons vides appartenant à la colonie de Malaal Haifer,

dans la région d'Hébron, et que 45 maisons de Kiryat Arba continuaient d'être occupées par des colons.

19. Bien que le Ministère de la construction et du logement ait officiellement affirmé ne rien savoir de l'affaire, le mouvement Peace Now a pu se procurer un document émanant de ce même ministère et qui chiffre à 612 le nombre d'appartements vides, occupés illégalement par les colons, soit 44 dans la colonie de Meitzad à Gush Etzion, 31 à Avnei Khefetz, 34 à Barkan, 31 à Yakir, 38 à Alei Zahav et 83 à Eli. Le document susmentionné ne fait toutefois pas mention du cas d'Ariel où des dizaines de colons ont occupé illégalement des appartements, que le Gouvernement israélien a accepté de leur vendre<sup>20</sup>.

20. Les colons ont intensifié la campagne qu'ils avaient lancée dans le cadre de ce que la presse israélienne et la presse arabe sont convenues d'appeler la "guerre des collines". Au début d'août 1995, ils ont créé 15 nouvelles implantations dans les collines de Cisjordanie proches de Sussiah, d'Alon More, d'Alfe Menasheh, de Neve Samuel, de Karnei Tsur, de Neve Daniel, de Givat Zeev, d'Ofra, de Dolev et d'autres colonies. Ils sont parvenus, avec le soutien des partis d'extrême-droite, à organiser une manifestation visant à bloquer les principales voies d'accès (routes, rues et carrefours) de Cisjordanie et d'Israël. La presse et la télévision israéliennes ont déclaré que ces mouvements de protestation avaient abouti à la fermeture de plus de 40 grandes routes<sup>21</sup>.

21. Pendant la période considérée, la confiscation et l'exploitation des terres arabes ont revêtu différentes formes et se sont notamment soldées par la construction de rocades et de murs de sécurité entre les territoires occupés et Israël. Le Gouvernement israélien s'est de fait engagé à construire des rocades et à fournir tout ce qui permettrait d'assurer la sécurité des colons juifs pendant la période de transition. Lors du débat sur l'Accord d'Oslo II tenu à la Knesset le 5 octobre 1995, le défunt Premier Ministre, M. Yitzhak Rabin, avait déclaré<sup>22</sup> :

"Les activités visant à garantir la sécurité des communautés israéliennes – construction de murs et de routes périphériques, installation de dispositifs d'éclairage et de portes d'entrée – se poursuivront à une vaste échelle. Les autorités israéliennes construiront des rocades qui permettront aux résidents israéliens de se déplacer sans avoir à traverser les agglomérations palestiniennes dans les zones, qui seront bientôt placées sous le contrôle de l'Autorité palestinienne. Quoi qu'il en soit, tant que la construction de ces routes ne sera pas achevée, l'armée israélienne ne se redéploiera pas hors des sept villes principales. Les travaux devraient en tout et pour tout coûter environ 500 millions de nouveaux shekels, soit 166 millions de dollars des États-Unis."

À ce propos, M. Rabin avait expliqué que si le redéploiement des troupes à Hébron avait été reporté au mois de mars 1996, c'était parce que, dans cette région, les rocades ne seraient pas terminées avant cette date.

22. En mai 1995, la presse israélienne a annoncé que l'armée israélienne allait percer 11 rocades d'une longueur totale de 130 kilomètres et dont la construction devait coûter 300 millions de nouveaux shekels israéliens<sup>23</sup>.

23. La première rocade qui a été construite dans les environs de Jéricho a été inaugurée le 1er août 1995 en présence du défunt Premier Ministre israélien, M. Yitzhak Rabin<sup>24</sup>. En outre, en décembre dernier, la rocade contournant Ramallah a été inaugurée en présence du Ministre israélien de la construction et du logement, du gouverneur militaire de la région centrale et de représentants des colons.

24. Durant l'année 1995, la construction de rocades et d'autres voies a entraîné la confiscation de milliers de dounams de terres arabes (1 dounam équivaut à 1 000 mètres carrés) dans différentes zones de la Cisjordanie. À Naplouse et dans les villages avoisinants, de même qu'à Jénine, Tulkarm, Kalkiliya, Ramallah, Bethléem, Hébron et Jérusalem, les autorités civiles israéliennes ont ordonné la confiscation de plusieurs dizaines de terres palestiniennes. Les chefs militaires ont aussi donné à l'armée l'ordre de confisquer et de clôturer des centaines de dounams. D'après les comités de défense, 18 000 dounams de terre auraient été confisqués au total<sup>25</sup>. Ces expropriations ont privé des milliers de familles palestiniennes de leur unique moyen de subsistance, la plupart des terres confisquées étant cultivées ou plantées d'oliviers et d'arbres fruitiers. Si, dans certaines régions, les confiscations ont causé des dommages aux sites archéologiques ou religieux, dans d'autres, elles ont menacé de détruire des maisons habitées par des Palestiniens.

25. Les Palestiniens touchés par ces mesures ont élevé des protestations, constitué des comités de défense et saisi les autorités et les tribunaux israéliens compétents. En divers endroits, les habitants sont restés pendant plusieurs jours chez eux en faisant des prières et en tentant d'empêcher les bulldozers d'effectuer des travaux de terrassement sur leurs terres. Des organisations de gauche et des groupes écologiques israéliens se sont joints à ces protestations. Pour la première fois, un petit groupe de colons juifs venant des environs de Halhoul a participé à une manifestation visant à protester contre la confiscation, dans la région de Hébron<sup>26</sup>, de 2 700 dounams de terre agricole destinés à la construction de rocades. L'Autorité palestinienne a elle aussi protesté et un responsable palestinien a déclaré que la construction de rocades et les confiscations de terres qui en étaient résultées étaient allées bien au-delà des objectifs déclarés. Il s'agissait maintenant de confisquer toujours plus de terres, et ce à n'importe quel prix, de détruire les cultures, de rompre l'unité géographique des villes, bourgades et villages palestiniens, de mettre un terme à l'expansion urbaine et démographique et de créer dans les territoires occupés une nouvelle réalité sur laquelle les autorités israéliennes pourraient exercer un contrôle permanent. En outre, d'après les Palestiniens, la façon dont ces routes sont construites donne à penser qu'elles seront là en permanence et qu'en créant une situation de facto, elles perpétueront la présence de colonies et de colons en Cisjordanie<sup>27</sup>.

26. Quant au prétendu mur de démarcation ou barrière de protection, la population comme les milieux politiques israéliens ont abondamment débattu de la possibilité théorique et pratique de séparer complètement les territoires

occupés et Israël. Mais lorsqu'a démarré la mise en oeuvre du plan de séparation préparé par l'armée israélienne et approuvé par le Premier Ministre en mars 1995 (qui comportait la création d'une zone de sécurité de 30 kilomètres à l'est de la Ligne verte, dotée de postes d'observation, d'un système d'alarme rapide, de dispositifs technologiques de pointe et de chiens dressés, le tout pour un coût d'un demi-milliard de dollars des États-Unis), le Gouvernement est revenu sur sa position et a gelé les opérations. Toutefois, en raison de l'évolution de la situation politique, en particulier la prise en charge par l'Autorité palestinienne de ses responsabilités administratives et de sécurité dans les zones A et B (voir par. 7), de la pression des tenants du plan de séparation dans les milieux de sécurité israéliens et du prétexte de la défense des colonies de peuplement sur la ligne de démarcation, le Comité de sécurité a été amené à élaborer un nouveau plan de construction d'un mur de protection. Selon les déclarations du Ministre israélien de la police, il y avait 83 colonies juives sur la ligne de démarcation qui seraient protégées par l'armée israélienne en coopération avec la police ainsi que par la construction, au nord de la Cisjordanie, d'un mur de 12 kilomètres séparant la Cisjordanie d'Israël, équipé de dispositifs électroniques spéciaux et doté de 18 postes de contrôle<sup>28</sup>. Alors que le Conseiller juridique du Gouvernement israélien avait donné des consignes précisant qu'on ne devait pas confisquer de terres palestiniennes et qu'il fallait construire le mur à l'intérieur d'Israël, à moins d'impossibilité, des Palestiniens ont déclaré que les autorités israéliennes les avaient informés que des parties non spécifiées de leurs terres seraient confisquées dans les districts de Tulkarm et de Kalkiliya afin de construire le mur<sup>29</sup>.

27. À la fin de 1995, le Gouvernement israélien a décidé d'interrompre la construction du mur de protection<sup>30</sup>. Toutefois, la série de bombardements suicides dont a fait l'objet Israël en février et mars 1996 l'ont poussé à annoncer un plan global de lutte contre ces menées. Le Premier Ministre israélien, Shimon Pérès, qui a toujours été hostile aux propositions de séparation des deux peuples, s'est rallié aux propositions du Comité de sécurité tendant à construire un mur de protection et à déployer d'importantes forces militaires et de police le long de la Ligne verte, sur un périmètre de 360 kilomètres de long et de 2 kilomètres de large. Il y aurait 18 postes de contrôle des marchandises et des personnes pendant une période d'un an environ. Dans les secteurs de Tulkarm et Kalkiliya, une barrière électronique de 29 kilomètres serait dressée et les Palestiniens se verraient interdire l'entrée de la zone, à l'exception des propriétaires terriens, auxquels Israël délivrerait des laissez-passer spéciaux<sup>31</sup>.

28. Selon les estimations du Centre de recherche foncière de Jérusalem-Est, la superficie totale des terres palestiniennes expropriées en 1995 se montait à 18 180 dounams, dont 3 500 ont été confisqués au titre de terres appartenant à l'État, 8 900 à des fins de peuplement, 1 100 à des fins militaires, et 4 680 ont été affectés à des projets d'intérêt public<sup>34</sup>. De plus, selon des sources palestiniennes, à savoir l'Agence pour la terre et l'eau, entre la signature de la Déclaration de principes en septembre 1993 et la fin de 1995, les autorités israéliennes ont confisqué 230 000 dounams sous divers prétextes tels que la constitution de réserves naturelles, l'ouverture de rocares, l'élargissement de colonies, ou, de nouveau, la construction du mur de protection<sup>32</sup>.

29. Par ailleurs, la plupart des activités d'implantation de colonies israéliennes officielles ou non menées en 1995 et au début de 1996 ont été concentrées dans le secteur de Jérusalem. Israël a appliqué un certain nombre de mesures visant la présence arabe dans la ville, dont le harcèlement et la fermeture d'institutions palestiniennes, le retrait de cartes d'identité israéliennes aux Palestiniens enregistrés à Jérusalem et vivant hors de la ville, l'ingérence directe ou indirecte dans les élections du Conseil législatif palestinien à Jérusalem consistant à répandre des rumeurs selon lesquelles leurs droits civils et sociaux seraient déniés aux électeurs, le harcèlement des candidats, une présence militaire importante le jour de l'élection et entrave mise à l'accès des électeurs aux urnes. Par ces mesures, et d'autres mesures de confiscation des terres palestiniennes et d'intensification de la colonisation dans le secteur de Jérusalem, Israël visait à influencer sur les résultats des négociations sur le statut définitif, qui, en vertu de la Déclaration de principes, devaient commencer en mai 1996, et dont la question de Jérusalem constitue l'un des principaux enjeux<sup>33</sup>.

30. Lors d'une des rares cérémonies publiques télévisées commémorant le vingt-huitième anniversaire de la "réunification de Jérusalem", le Premier Ministre Yitzhak Rabin avait déclaré<sup>34</sup> :

"Les Gouvernements israéliens successifs étaient fermement convaincus, comme le gouvernement actuel, que la décision prise en 1967 et sanctionnée par la loi en 1988 – à savoir faire de Jérusalem une ville unifiée placée sous la souveraineté israélienne, la capitale d'Israël, le coeur du peuple juif – était un fait qui perdurerait éternellement."

Il avait ajouté :

"Le cabinet prendra des mesures pour renforcer le statut de Jérusalem unifiée en tant que capitale exclusive d'Israël, et combattra toute tentative visant à porter atteinte à ce statut."

31. Le 14 mars 1995, les autorités israéliennes ont annoncé l'expropriation de 2 040 dounams de terre des villages de Sheevat, Anata et Issawiya, près de Jérusalem, conformément à la loi relative au droit à l'électricité en vue d'installer une ligne de 161 kilowatts pour électrifier la zone située entre la colonie de Ramon et la région d'Al-Khan Al-Ahmar<sup>33</sup>. En avril, le Ministre des finances a pris un décret d'expropriation de 535 dounams de terre arabe dans les villes de Beit Hanina et de Beit Safafa, qui était le décret d'expropriation le plus important des cinq dernières années, selon les observateurs. Les autorités municipales de Jérusalem ont dit que cette expropriation ouvrait la voie à des expropriations de plus grande envergure. Le maire adjoint Uri Lupoliansky a dit que la municipalité avait également demandé des expropriations pour des projets de logement juifs près de Pisgat Zeev et Gilo. Des personnalités proches du Département de l'urbanisme ont confirmé que l'expropriation de 4 400 autres dounams était prévue, dont environ 800 près de Pisgat Zeev, 2 000 près du village de Walleja, 800 près du monastère Mar Elias et 800 également près de Givat Hamatos<sup>35</sup>.

32. Cette décision a provoqué l'indignation et la rage des Palestiniens et des milieux arabes, musulmans et internationaux. À l'ONU, les pays non alignés ont soumis au Conseil de sécurité un projet de résolution dans lequel ils dénonçaient l'expropriation des terres à Jérusalem par les autorités israéliennes et demandaient au Gouvernement israélien d'annuler les décrets d'expropriation et de renoncer à l'avenir aux expropriations. Toutefois, le veto des États-Unis d'Amérique a empêché l'adoption du projet de résolution. En Israël même, la décision d'expropriation s'est heurtée à de nombreuses critiques de la part de membres du Gouvernement, des partis de gauche et de mouvements hostiles à l'implantation de colonies de peuplement.

33. Un conseiller municipal de Jérusalem, Ornan Yekutieli (Meretz) a demandé à la Haute Cour de justice israélienne d'arrêter l'expropriation envisagée. Dans sa demande, il a fait valoir que les expropriations de terres appartenant à des Arabes violaient la loi fondamentale "dignité de l'homme et liberté" parce que le Gouvernement n'accordait pas à la population arabe de Jérusalem l'égalité fondamentale. La pétition était ainsi libellée<sup>36</sup> :

"Depuis 1967, les nouveaux quartiers de Jérusalem ont tous été destinés aux Juifs, alors que la plupart des terres confisquées à cette fin ont été prises aux Arabes. Dans environ 32 % des ménages arabes de la ville, les gens vivent à trois ou plus dans une chambre contre 2,4 % seulement dans la population juive. En outre, bien que les Arabes constituent 28 % de la population de Jérusalem, ils n'ont bénéficié que de 12 % des logements construits depuis 1967 et de 5 % de ces logements depuis 1990."

Le Ministre de l'absorption, Yair Tzaban, a également confirmé dans une déclaration<sup>35</sup> que :

"L'expropriation de terres appartenant à des résidents arabes aux fins de construction ou de développement des quartiers juifs se fait au mépris total des besoins de logement des résidents arabes de Jérusalem."

34. Le Gouvernement a par la suite gelé l'application de la décision à la suite d'une proposition de dépôt d'une motion de censure devant la Knesset par deux partis israéliens<sup>37</sup>.

35. Le lendemain du gel des plans d'expropriation du Gouvernement, le Comité de l'urbanisme du district de Jérusalem relevant du Ministre de l'intérieur a approuvé la construction de la colonie de Har Homa dans le sud-est de Jérusalem. Le projet, qui prévoit la construction de quelque 6 500 logements au total, devait s'étendre sur quelque 1 850 dounams de terre expropriés quatre ans auparavant<sup>38</sup>,

36. D'autre part, Khalil Al-Tafkaji, chercheur palestinien, a établi que la partie du secteur de Jérusalem occupé depuis 1967 que les Arabes pouvaient encore habiter ne représentait pas plus de 4 % de la superficie totale. Dans une étude sur les colonies implantées à Jérusalem intitulée "The judaization of Jerusalem: facts and numbers"<sup>39</sup>, il indiquait que depuis juin-juillet 1967, les autorités israéliennes avaient confisqué 33 % de la superficie de la ville

expressément pour y implanter des colonies. En plus, 40 % étaient passés sous leur contrôle à la suite de l'établissement de nouveaux plans dans lesquels la taille des quartiers et villages arabes avait été réduite, et seule une modeste superficie étant affectée à la construction, ce qui portait à 73 % la superficie totale de Jérusalem sous contrôle israélien; en outre, 6 % étaient déjà réservés pour la construction de routes. Le reste – 21 % – était entre les mains des Arabes, 10 % de la superficie étaient habités et 7 % non aménagés, et donc menacés d'expropriation ou de vente en raison du taux élevé d'imposition fixé par les autorités israéliennes. Les Arabes se retrouvaient ainsi avec simplement 4 % de la superficie de Jérusalem pour toute utilisation future par les Palestiniens, ce qui faisait actuellement l'objet d'une lutte inégale dans laquelle l'avantage allait à la partie israélienne.

37. Dans une étude sur l'expropriation des terres arabes à Jérusalem, Merom Benvenisti, chercheur sur les colonies de peuplement et ancien conseiller municipal de Jérusalem, a réfuté les revendications et déclarations des représentants officiels israéliens qui prétendaient que les expropriations touchaient à la fois les Arabes et les Juifs. Il a dit qu'il n'y avait rien de commun entre les terres confisquées aux Juifs et Arabes. Alors que les Juifs étaient prêts à accepter à titre d'indemnisation ou de remplacement une terre prise aux Arabes, un Arabe n'accepterait jamais une terre confisquée à un autre Arabe. M. Benvenisti a également qualifié d'escroquerie les plans physiques des quartiers arabes établis par les autorités israéliennes. Les projets visant le secteur juif étaient exécutés par des entités officielles, publiques et privées, et bénéficiaient de gros avantages financiers et d'un personnel de commercialisation important. Les Juifs approuvaient eux-mêmes des milliers de permis de construire au cours d'une seule session des comités d'aménagement d'urgence alors que les Arabes étaient aux prises des années durant avec des comités de l'urbanisme qui suivaient des instructions politiques<sup>40</sup>.

38. En ce qui concerne le renforcement des implantations de colonies juives à Jérusalem, la presse israélienne a indiqué que 11 000 unités d'habitation étaient en construction au début de 1996 et que l'on en prévoyait des milliers d'autres. Selon ces sources, l'armée israélienne venait d'achever l'évacuation d'un camp dans la zone de Neve Yaacov, au nord de Jérusalem, en prévision de la construction de 1 100 unités d'habitation destinées aux colons reliant les colonies de Pisgat Zeev et Neve Yaacov aux rues Nos 13 et 1. Ces maisons devaient être construites sur des terres de la ville palestinienne de Beit Hanina confisquées au début des années 80. Citant l'information dont disposait le Département d'urbanisme de la municipalité de Jérusalem, ces sources indiquaient qu'il avait été prévu de construire 33 458 unités d'habitation pour les Juifs contre 15 120 pour les Arabes afin d'accroître de 123 000 personnes la population juive de Jérusalem. Selon les chiffres publiés, la construction d'unités d'habitation juives était prévue à Pisgat Zeev (4 000 unités), Har Homa (7 500 unités), Sheevat Hill (2 200 unités), Gilo (7 000 unités) et Jevat Hamtus (1 800 unités)<sup>41</sup>. Les sources israéliennes ont par ailleurs indiqué que le Comité interministériel des colonies de peuplement étudierait, au cours de sa prochaine réunion, des plans de construction de 3 000 nouvelles unités d'habitation à Maaleh Adumim, de 500 unités à Gush Etzion et de plus de 1 000 unités dans chacune des deux colonies de Betar et Kiryat Sefer<sup>42</sup>.

39. Un comité gouvernemental avait déjà approuvé ce projet, financé par des associations de colons, de la construction de 132 logements destinés à des Juifs orthodoxes sur un terrain de 15 dounams à Ras Al-Amud, zone de population arabe située à deux kilomètres à l'est de Jérusalem. Le Ministre de l'intérieur israélien avait refusé d'approuver ce projet car il était vivement critiqué par ses collègues du Gouvernement et des membres du Conseil municipal de Jérusalem<sup>43</sup>. Mais l'intervention du Premier Ministre a entraîné l'approbation du projet<sup>44</sup>.

40. Pour ce qui est de la construction de routes dans les colonies de peuplement, des sources palestiniennes ont indiqué que la Cour suprême israélienne, alors même qu'elle examinait encore un appel interjeté contre la construction de la rue 1, avait approuvé en mars 1996 des décisions des autorités militaires israéliennes visant la construction à Jérusalem de la rue 4 et de la rue 45. Selon ces sources, la rue 4 traverse depuis le sud Beit Hanina, Rafat et Jadira, pour relier la colonie de Givat Zeev à celle de Ramut, implantée sur des terres de Beit Aksa et Beit Hanina. La rue 45 relie la colonie de Givat Zeev au fossé de la mer Morte, alors que la rue 1 traverse le village de Sheevat pour relier les colonies de Jérusalem à celle de Neve Ya'acov. La construction de cette rue entraînerait la démolition de 17 maisons de Sheevat et Beit Hanina et la confiscation de 380 dounams de terre, ordonnées par les autorités israéliennes depuis septembre 1995<sup>45</sup>.

41. Dans les colonies juives de Cisjordanie, les activités d'implantation officielles ont procédé de la vision qu'ont les hommes politiques israéliens de l'avenir de ces colonies après la phase de transition. En 1995, les activités de renforcement des colonies de peuplement ont ainsi été concentrées dans les colonies proches de Jérusalem, celles de Gush Etzion, et celles qui sont proches de la Ligne verte.

42. Selon un rapport publié par le mouvement Peace Now, 1 400 nouvelles unités d'habitation, pour la plupart dans la région du Grand-Jérusalem, ont été mises en chantier depuis les premières implantations juives de 1995 au-delà de la Ligne verte. Le mouvement a indiqué que c'était le plus grand nombre d'unités mises en chantier dans les territoires depuis trois ans. Globalement, on avait lancé la construction de 6 000 unités d'habitation, appelées à loger 25 000 personnes. Ce rapport a été vivement critiqué par le Ministre israélien du logement, qui l'a qualifié de "complètement irresponsable", et a accusé le mouvement de risquer de susciter une réaction internationale défavorable aux logements dans des quartiers de Jérusalem tels que Pisgat Zeev et les bourgs (colonies) proches tels que Maaleh Adumim<sup>46</sup>.

43. D'après d'autres articles de presse, les pouvoirs publics ont construit en 1995 dans les colonies de peuplement de Cisjordanie 1 800 unités d'habitation, dont 1 528 dans des colonies proches de Jérusalem et 272 dans d'autres colonies de Cisjordanie<sup>47</sup>.

44. Dans les colonies proches de Jérusalem, on a entamé durant les quatre premiers mois de 1995 la construction de 1 126 unités d'habitation. Au cours du deuxième trimestre on avait mis en chantier 224 unités. La plupart des chantiers, implantés à Beitar (718 unités) et Ma'aleh Adumim (616 unités), faisaient partie des 4 100 unités approuvées par les pouvoirs publics en

janvier. Le Ministère du logement comptait commencer en 1995 la construction de 2 285 unités dans la région de Jérusalem<sup>48</sup>.

45. Dans les colonies de peuplement de Gush Etzion, le Président du Conseil régional a confirmé que les travaux de construction d'une grande zone industrielle avaient démarré. Il a indiqué que le projet avançait en toute légalité, avec l'approbation des autorités dont il relevait<sup>49</sup>. Des sources parlementaires israéliennes ont révélé que le Gouvernement israélien projetait de construire à Gush Etzion une nouvelle colonie de peuplement appelée Shvut Rahil-B. Plusieurs habitations mobiles avaient déjà été installées sur le site, et le Ministère du logement suivait l'évolution des choses<sup>50</sup>. Le Ministre des finances a dit que les colonies de Gush Etzion représentaient d'importantes réserves de terres, et qu'il recommanderait d'y intensifier et d'y étendre la construction de colonies, afin d'imposer une situation de fait au cours de la phase finale des négociations de paix. Il aurait déclaré que le Gouvernement considérerait ces quartiers (c'est-à-dire les quartiers proches de Jérusalem) et d'autres comme Maaleh Adumim et Gush Etzion comme partie intégrante de la carte future d'Israël, et qu'il n'en faisait pas mystère<sup>51</sup>.

46. Pour ce qui était des colonies proches de la Ligne verte, la presse israélienne a fait état d'une déclaration du Ministre du logement selon laquelle le Ministère aurait préparé les plans d'un nouveau quartier situé à l'intérieur de la Ligne verte, près de la colonie de Kiryat Sefer (à l'ouest de Ramallah), appelé "Mattiyahu" et destiné aux Juifs orthodoxes, et des plans pour le quartier de Hashmonaim, également situé à l'intérieur de la Ligne verte, de façon que les trois sites ne forment plus qu'une seule colonie de 12 000 unités d'habitation. Selon les mêmes sources, le Gouvernement israélien, soucieux d'apaiser les partis religieux, avait émis à l'endroit des Juifs orthodoxes plusieurs propositions visant la construction de logements qui leur seraient spécialement destinés, tenant ainsi la promesse faite à ces partis, qui s'étaient engagés en échange à appuyer le Gouvernement à la Knesset et à ne pas prendre part au vote sur la motion de censure proposée par l'opposition yéménite<sup>52</sup>.

47. Au début de 1996, le Premier Ministre israélien a ratifié l'implantation à proximité de la Ligne verte, dans la région de Ramallah, d'une nouvelle colonie destinée à loger les officiers et les soldats des forces régulières israéliennes avec leur famille. Cette nouvelle colonie comptera 680 unités d'habitation, et fera partie, une fois achevée, de la ville nouvelle israélienne de Mawdiein<sup>53</sup>. Dans le nord de la Cisjordanie, le Gouvernement israélien a fourni des terres et accordé nombre d'autres facilités à des autorités officielles et semi-officielles, en vue de construire cinq usines (d'un coût de 8 millions de dollars des États-Unis) de dans la zone industrielle du quartier de peuplement de Shaked-Hinnanit-Reihan, à l'ouest de Jénine. La superficie totale de ces bâtiments sera proche de 1 700 mètres carrés. Selon certains articles, il serait prévu d'annexer cette zone industrielle à un parc existant, appartenant au village israélien d'Um al-Fahum, distant d'un kilomètre et demi<sup>54</sup>.

48. Le Comité ministériel de planification et de construction, qui est chargé d'étudier et d'approuver les plans et les projets de colonies dans les territoires occupés, ne s'est pas réuni depuis janvier 1995. On s'attend qu'il étudie et approuve, lorsqu'il se réunira, divers projets de colonies en

Cisjordanie, y compris la création de nouvelles colonies et l'expansion d'une colonie existante<sup>55</sup>.

49. S'agissant des colonies de peuplement juives sur les hauteurs du Golan, le Gouvernement et les autorités locales ont continué à les renforcer en construisant de nouveaux quartiers et en y implantant des colons supplémentaires. Selon certaines sources, il y aurait eu un afflux massif de nouveaux arrivants à Katzrin, dont la population avait fait l'an dernier un brusque bond. Des responsables du conseil régional du Golan ont révélé en août 1995 qu'au cours des deux mois précédents, 120 familles avaient été intégrées aux colonies existantes. Le président du conseil régional a dit avoir bon espoir que le nombre des familles nouvelles s'installant dans la région, Katzrin mis à part, dépasserait le millier dans un an. Il a ajouté que le conseil continuait à y mettre en place et à y accroître les équipements et à développer l'emploi, notamment dans l'industrie, le tourisme et l'agriculture, afin de répondre aux besoins des nouveaux arrivants<sup>56</sup>.

50. Outre les saisies de terres, la construction de colonies et leur expansion, l'un des problèmes dont les conséquences sont nuisibles pour la vie des Palestiniens et leur situation économique et sociale demeure celui des utilisations de l'eau. En juillet 1995, Israël et l'Autorité palestinienne sont parvenus à un accord initial sur le problème de l'eau dans les territoires occupés. Les droits d'eau en Cisjordanie et les méthodes d'utilisation seront déterminés au stade des négociations finales, et un comité tripartite israélien-palestinien-américain sera formé pour débattre des questions touchant l'eau (utilisation, distribution, contrôle de l'utilisation, mise en valeur de nouvelles ressources). L'accord sur l'eau était l'un des problèmes les plus épineux dont les deux parties aient eu à débattre, au point que les négociations sur la période de transition ont failli s'en trouver compromises.

51. Selon la presse israélienne, les terrains aquifères ouest, nord et nord-est qui passent sous les collines de Cisjordanie produisent 600 millions de mètres cubes par an, dont 490 millions de mètres cubes prélevés par Israël et 110 millions de mètres cubes par les Palestiniens. Le volume contingenté d'eau affecté aux Palestiniens n'a pas changé depuis 1967, malgré l'accroissement de la population, tandis que les besoins d'Israël augmentaient encore plus vite. Ces terrains aquifères représentent 30 % de la consommation israélienne d'eau<sup>57</sup>. Selon les Palestiniens, cette répartition est d'une injustice criante, d'autant plus qu'il n'y a que 20 % de l'eau qui passe sous le côté israélien de la Ligne verte.

52. À l'issue d'une réunion tenue en juillet 1995 avec Yasser Arafat, Président de l'OLP, et Hosni Mubarak, Shimon Pérès (qui était à l'époque Ministre des affaires étrangères) a maintenu qu'il n'y aurait aucun arrangement nouveau concernant l'eau qui serait préjudiciable à Israël, ajoutant que les ressources déjà exploitées ne seraient pas divisées, mais qu'on s'efforcerait d'en trouver de nouvelles<sup>58</sup>.

53. En août 1995, la télévision israélienne a diffusé un reportage sur la grave pénurie d'eau qui touche la ville d'Hébron, en Cisjordanie. Les images de champs asséchés censés faire vivre les résidents arabes contrastaient avec les

jardins verdoyants et fleuris de la colonie de Kiryat Arba, témoignant de l'étendue des inégalités dans la distribution de l'eau<sup>59</sup>.

54. Un scientifique palestinien spécialisé en hydrologie a déclaré qu'Israël recevait en moyenne 94 % des eaux renouvelables du bassin occidental de Cisjordanie. En outre, les Palestiniens de la Cisjordanie n'ont été ni autorisés à utiliser les eaux provenant des crues hivernales ni à construire des barrages. Cet hydrologue a mis en cause les colons juifs qui jettent des piles de déchets solides et de terre à l'entrée des villages, près des puits, polluant l'eau de la nappe phréatique et la rendant impropre à la consommation<sup>60</sup>.

#### Notes

<sup>1</sup> Organisation des Nations Unies, Recueil des Traités, vol. 75, No 973.

<sup>2</sup> Clyde Mark, "Soviet Jewish Emigration", CRS Issue Brief, Congressional Research Service, Library of Congress, Washington, D. C., 1994.

<sup>3</sup> Foundation for Middle East Peace, Report on Israeli Settlement in the Occupied Territories (Washington, D. C., novembre 1995), p. 1.

<sup>4</sup> Ibid., p. 3.

<sup>5</sup> The Jerusalem Post, 19 octobre 1995.

<sup>6</sup> Ha'aretz, 15 février 1996.

<sup>7</sup> Ibid., 26 décembre 1995.

<sup>8</sup> Ibid., 8 décembre 1995.

<sup>9</sup> Yedioth Aharonoth, 26 novembre 1995.

<sup>10</sup> Al-Ittithad, 14 décembre 1995.

<sup>11</sup> The Jerusalem Post, 31 août 1995.

<sup>12</sup> Al-Quds, 25 janvier 1996.

<sup>13</sup> Al-Nahar, 8 décembre 1995.

<sup>14</sup> Ha'aretz, 25 janvier 1996.

<sup>15</sup> Al-Nahar, 11 janvier 1996.

<sup>16</sup> Ha'aretz, 8 décembre 1995.

<sup>17</sup> Yedioth Aharonoth, 22 décembre 1995.

<sup>18</sup> Ha'aretz, 14 juin 1995.

- <sup>19</sup> The Jerusalem Post, 18 juillet 1995.
- <sup>20</sup> Ibid., 31 octobre 1995.
- <sup>21</sup> Al-Quds, 9 août 1995.
- <sup>22</sup> Foundation for Middle East Peace, op. cit.
- <sup>23</sup> The Jerusalem Post, 5 juin 1995.
- <sup>24</sup> Ha'aretz, 1er août 1995.
- <sup>25</sup> Al-Quds, 3 mars 1996.
- <sup>26</sup> The Jerusalem Post, 12 novembre 1995.
- <sup>27</sup> Al-Quds, 27 octobre 1995 (conférence de presse d'Ahmed Qureia, Ministre de l'économie de l'Autorité palestinienne).
- <sup>28</sup> Ha'aretz, 8 novembre 1995.
- <sup>29</sup> Al-Quds, 8 février 1996.
- <sup>30</sup> Ibid., 30 décembre 1995.
- <sup>31</sup> Al-Nahar, 5 mars 1996 (Dépêche AFP).
- <sup>32</sup> Al-Nahar, 28 décembre 1995.
- <sup>33</sup> Al Quds, 4 avril 1995.
- <sup>34</sup> The Jerusalem Post, 29 mai 1995.
- <sup>35</sup> Ibid., 28 avril 1995.
- <sup>36</sup> Ibid., 18 mai 1995.
- <sup>37</sup> Ibid., 23 mai 1995.
- <sup>38</sup> Ibid., 24 mai 1995.
- <sup>39</sup> "The Judaization of Jerusalem: Facts and Numbers" (compte rendu de Khalil Al-Tafakaji), Société d'études arabes, Jérusalem (en arabe).
- <sup>40</sup> Ha'aretz, 11 mai 1995 (compte rendu de Merom Benvenisti).
- <sup>41</sup> Ibid., 4 janvier 1996.
- <sup>42</sup> The Jerusalem Post, 13 février 1996.
- <sup>43</sup> Al-Quds, 27 janvier 1996.

<sup>44</sup> Yedioth Aharonoth, 14 mars 1996.

<sup>45</sup> Ar Rai, 18 mars 1996.

<sup>46</sup> The Jerusalem Post, 13 octobre 1995.

<sup>47</sup> Al-Quds, 7 mars 1996.

<sup>48</sup> Foundation for Middle East Peace, op. cit. (septembre 1995), p. 5.

<sup>49</sup> Ha'aretz, 8 décembre 1995.

<sup>50</sup> Al-Ittihad, 15 février 1996.

<sup>51</sup> Ibid., 14 décembre 1995.

<sup>52</sup> Ha'aretz, 26 janvier 1996.

<sup>53</sup> Yedioth Aharonoth, 9 février 1996.

<sup>54</sup> Foundation for Middle East Peace, op. cit. (septembre 1995), p. 3.

<sup>55</sup> The Jerusalem Post, 13 février 1996.

<sup>56</sup> Ibid., 31 août 1995.

<sup>57</sup> Ibid., 19 juillet 1995.

<sup>58</sup> Ibid., 20 janvier 1995.

<sup>59</sup> Ibid., 20 août 1995.

<sup>60</sup> Ar Rai, 30 juillet 1996.

-----